Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240707-DEC202477-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

07 JUIL 2024

DEC202477
FINANCES ;
Mise à disposition d'emballages de gaz
Signature d'une convention

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

CONSIDERANT le contrat signé en 2019 pour une durée de 5 ans,

CONSIDERANT la nécessité pour le Centre Technique Municipal de disposer de gaz Gamme SMART – RR0A104

DECIDE de signer à compter du 1e novembre 2024 la convention avec AIR LIQUIDE pour la fourniture de gaz Gamme Gamme SMART – RR0A104 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 octobre 2029, renouvelable pour une durée identique sauf résiliation par l'une des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période initiale.

Durée de validité du contrat : 31 octobre 2029

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON